



N° 14031*01



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

@internet-DGFIP

N° 1447 M-SD

(Avril 2010)

FISCALITÉ DIRECTE
LOCALE**CFE**
IFER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES 2011
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES
DE RÉSEAUX 2010

DÉPARTEMENT	
COMMUNE DU LIEU D'IMPOSITION	

CFE : Déclaration à renseigner :

- en cas d'exonération ou de modification, notamment de consistance des locaux, intervenue au cours de la période de référence
- par les loueurs d'immeubles nus dont les recettes brutes HT sont supérieures ou égales à 100 000 €

IFER : Déclaration à renseigner par toutes les entreprises de réseaux visées au cadre C

Cette déclaration est à renvoyer au service des impôts des entreprises dont relève chaque établissement ou installation (IFER)

IMPORTANT

La date limite de dépôt de la déclaration est fixée au 2^{ème} jour ouvré suivant le 1^{er} mai, soit le 4 mai 2010.

A titre exceptionnel, la date est reportée au 15 juin 2010.

A1 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Dénomination ou nom et prénom	1												
Activités exercées	2												
Adresse du principal établissement	3												
Inscription au répertoire des métiers et de l'artisanat	4	Oui				Non							
Numéro SIREN (mention obligatoire)	5												
Comptable de l'entreprise : nom, adresse, numéro de téléphone	6												

A2 IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Adresse dans la commune	7												
Adresse où doit être envoyé l'avis d'imposition si elle diffère de celle indiquée au n°7 ci-dessus	8												
Numéro SIRET de l'établissement (si connu, mention obligatoire)	9												
Code de l'activité de l'établissement (NACE)	10												

Nom et adresse de la personne ayant établi la déclaration si elle ne fait pas partie du personnel salarié de l'entreprise. Téléphone : Adresse électronique :	À _____ le _____ Signature :
---	-------------------------------------

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts. Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

B COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
Période de référence : Année civile 2009 ou exercice de 12 mois clos en 2009

B1 RENSEIGNEMENTS POUR L'ENSEMBLE DE L'ENTREPRISE

Date de création de l'entreprise (jj/mm/aa)	1		
Effectif au cours de l'année civile 2009 ① ⑱ ⑲ ⑳ ㉑ ㉒	2		,
dont	Apprentis sous contrat	3	,
	Handicapés physiques	4	,
Chiffre d'affaires HT ou recettes HT au cours de la période de référence	5		
Recettes brutes HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre qu'habitation au cours de la période de référence ②	6		

B2 RENSEIGNEMENTS POUR L'ÉTABLISSEMENT, ou L'INSTALLATION PRODUISANT DE L'ÉNERGIE

Activités à caractère saisonnier, indiquer la durée d'exploitation en semaines ③	7		
En cas d'exercice de l'activité de diffuseur de presse, cocher la case ④	8	<input type="checkbox"/>	
Nombre de salariés employés par l'établissement au cours de l'année civile 2009 ⑤	9		,
Nombre de salariés employés par l'établissement depuis au moins un an au 1 ^{er} janvier 2010 dans une zone de restructuration de la défense ⑥	10		,
Pour les immeubles nus ou meublés à usage autre qu'habitation donnés en location ou sous-location, indiquer la quote-part (antièmes) des parties communes (en pourcentage) ⑦	11		%
Date de raccordement au réseau de l'installation produisant de l'énergie (jj/mm/aa) ⑧	12		

Biens passibles d'une taxe foncière ⑨
Si les biens sont pris en location ou en sous-location, joindre **obligatoirement** une copie du bail

13	N°	Rue					Nature du bien ⑩	
	Bat	Esc	Étage	Surface occupée				
	En cas de partage des biens, cocher la case		Nom du propriétaire ou du bailleur				Biens financés par une aide publique pour plus de 75%, cocher la case ⑪	
14	N°	Rue					Nature du bien ⑩	
	Bat	Esc	Étage	Surface occupée				
	En cas de partage des biens, cocher la case		Nom du propriétaire ou du bailleur				Biens financés par une aide publique pour plus de 75%, cocher la case ⑪	
15	N°	Rue					Nature du bien ⑩	
	Bat	Esc	Étage	Surface occupée				
	En cas de partage des biens, cocher la case		Nom du propriétaire ou du bailleur				Biens financés par une aide publique pour plus de 75%, cocher la case ⑪	

SI LE CADRE EST INSUFFISANT, JOINDRE UN ÉTAT ÉTABLI SUR CE MÊME MODÈLE

C IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX

Installation terrestre de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (art. 1519 D du CGI) ⑫	1	Indiquer la puissance électrique installée au 1 ^{er} janvier 2010 si supérieure ou égale à 100 kW	Kilowatts
Installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique des courants située dans les eaux intérieures ou dans la mer territoriale (art. 1519 D du CGI) ⑬	2	Indiquer la puissance électrique installée au 1 ^{er} janvier 2010 si supérieure ou égale à 100 kW	Kilowatts
Centrale de production d'électricité d'origine photovoltaïque (art. 1519 F du CGI) ⑭	3	Indiquer la puissance électrique installée au 1 ^{er} janvier 2010 si supérieure ou égale à 100 kW	Kilowatts
Centrale de production d'électricité d'origine hydraulique (art. 1519 F du CGI) ⑮	4	Indiquer la puissance électrique installée au 1 ^{er} janvier 2010 si supérieure ou égale à 100 kW	Kilowatts

D ALLEGEMENTS ACCORDES SUR DELIBERATION PORTANT SUR UN BIEN VISÉ AU CADRE B2**Si vous remplissez les conditions, veuillez indiquer l'exonération pour laquelle vous désirez opter**

		Préciser le ou les biens du cadre B2 pour le(s)quel(s) le bénéfice de la réduction ou de l'exonération est demandé	
Réduction de 100 % de la valeur locative des installations antipollution et des matériels destinés à économiser l'énergie ou à réduire le bruit (1518 A du CGI) ¹⁵	1		
Réduction relative aux installations spécifiques de manutention portuaire (art. 1518 A bis du CGI) ¹⁶	2		
		Préciser le ou les biens du cadre B2 pour le(s)quel(s) le bénéfice de la réduction ou de l'exonération est demandé	Cocher la case correspondante ¹³
			CFE CVAE
Exonération relative aux activités exercées dans une zone de recherche et de développement – Pôle de compétitivité (art. 1466 E du CGI) ¹⁷ <small>(cette exonération est exclusive de celles mentionnées au cadre E)</small>	3		

Les exonérations ne s'appliquent aux parts communale et/ou intercommunale de CVAE que si l'option a été prise à la fois pour la CFE et la CVAE

E EXONÉRATIONS PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT**Si vous remplissez les conditions, veuillez indiquer l'exonération pour laquelle vous désirez opter**

EXONÉRATIONS ACCORDÉES SUR DÉLIBÉRATIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES	Cocher la case correspondante ¹³	
	CFE	CVAE
Entreprises de spectacle et établissements de spectacle cinématographique (art. 1464 A du CGI) ¹⁸	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles (art. 1464 B du CGI) bénéficiant : - soit du régime de l'article 44 sexies du CGI (création d'entreprises nouvelles) - soit du régime de l'article 44 septies du CGI (création d'entreprises nouvelles pour la reprise d'entreprises industrielles) ¹⁹	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Jeunes entreprises innovantes » ou « jeunes entreprises universitaires » (art. 1466 D du CGI) ²⁰	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exonération en faveur des caisses de crédit municipal (art. 1464 du CGI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires ruraux (art. 1464 D du CGI) ²¹	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités gérées par des services d'activités industrielles et commerciales (art. 1464 H du CGI) ²² Indiquer la date de début de gestion :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Libraires indépendants (art. 1464 I du CGI) ²³	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Établissements situés dans une zone urbaine sensible (art. 1466 A-I du CGI) ²⁶	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Établissements situés dans les zones de restructuration de la défense (art. 1466 A-I <i>quinquies</i> B du CGI) ²⁴	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EXONÉRATIONS ACCORDÉES DE DROIT SAUF DÉLIBÉRATIONS CONTRAIRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES	CFE	CVAE
Établissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-I <i>quinquies</i> A du CGI) ²⁵	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Établissements situés dans une zone franche urbaine (art. 1466 A-I <i>sexies</i> du CGI) ²⁶	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Établissements situés en Corse (art. 1466 C du CGI) ²⁷	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Établissements situés dans les départements d'outre-mer (art. 1466 F du CGI) ²⁸	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exonération en faveur de certaines locations en meublé (art. 1459-3° du CGI) ²⁹	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Option pour l'encadrement communautaire ³⁰	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Exonérations nécessitant une déclaration spécifique disponible sur le site www.impots.gouv.fr :

- Exonération relative aux opérations dans le cadre de l'aménagement du territoire (art. 1465 et 1465 B du CGI)
- Exonération relative aux opérations réalisées dans les zones de revitalisation rurale (art. 1465 A du CGI) ¹⁴